



Compte rendu CTR du 16 février 2016

En propos liminaires la CGT a abordé en tout premier lieu la situation de VIERZON.

Les collègues sont en grève depuis un mois et ont la sensation d'être abandonnés car la direction générale laisse pourrir la situation. Ils attendent donc des réponses lors l'audience prévue le 17 février avec le cabinet du ministre.

Leurs revendications sont simples : avoir des moyens pour pouvoir bien travailler !

Dans le même temps, la direction générale, qui ne fait rien pour VIERZON, recrute des agents C sans concours au centre de contact (CDC) de Chartres, pour pallier les départs des collègues et la désaffectation généralisée vis-à-vis de ces plateformes.

De même, s'agissant du service civique, on découvre que ces personnes sont utilisées pour faire de l'accueil dans d'autres départements (ex Allier), alors qu'ils ne sont pas formés : ce n'est pas la bonne réponse, il faut des recrutements statutaires !

Plus généralement, la CGT a alerté sur les conditions de travail dans les accueils (SIP, trésoreries, SIE avec la relance CFE...), qui sont extrêmement dégradées. Pourtant cela n'émeut pas la direction générale puisque dans le cadre de la mise en œuvre de la retenue à la source, plus de 1,3 million de courriers et 500 000 mels ont été envoyés aux usagers pour fiabiliser les fichiers. Eux aussi vont se présenter dans les guichets !

Enfin, cerise sur le gâteau, la DGFIP est en première ligne pour l'accueil suite à la suppression de la prime pour l'emploi (PPE), remplacée par la prime d'activité (PA) qui dépend des CAF. Pour répondre à cette réforme, des « bornes CAF » ont été installées dans les accueils des gros sites de la DGFIP, avec comme consigne de renseigner les allocataires. A l'heure où les CAF ne reçoivent plus le public et où la DGFIP incite par tous les moyens les contribuables à ne plus venir dans les CFiP, c'est quand même paradoxal, voire provocateur ! N'en doutons pas, le public va venir et les collègues vont se dévouer pour répondre, fidèles à leur sens du service public. Ils vont pourtant très mal le vivre, comme à VIERZON, car ils n'auront pas les moyens de répondre aux attentes ! La CGT demande donc de revoir le dispositif avec la CAF !

En parallèle, la CGT a exigé la sécurisation de l'évaluation/notation PPCR : alors que la campagne est lancée sans savoir ce qui va se passer, pourquoi ne pas informer les agents et les cadres ? Dans le même temps, le sujet des ZUS n'est toujours pas clos.

Sur l'avenir des missions, objet de l'ordre du jour de ce CTR, la CGT résume la vision de la DG comme ceci : améliorer notre rentabilité, pour améliorer les missions, pour améliorer notre rentabilité et ainsi de suite....

En d'autres termes et en transparence, la DG propose : dématérialisation, abandon de missions, restructurations sur des gros centres éloignés des agents et du public, régionalisation...

Pour la CGT, il s'agit à la fois d'une contestation idéologique de ce qui est développé, mais aussi de la recette mise en œuvre car elle ne fonctionne pas !

Les missions doivent être exercées par des agents publics et satisfaire les besoins de tous les usagers. La dématérialisation n'est pas la réponse aux attentes, elle est même génératrice de problèmes pour les collègues ! S'agissant de la séparation ordonnateurs/comptables : tous les coins sont enfoncés dans les fiches ! Il ressort un principe fort de ces fiches : sur les implantations de proximité, la discussion est impossible... Or la CGT vous le dit, ce qui est proposé ne marchera pas !

Pour la CGT, le directeur général doit retourner voir le ministre après avoir entendu les organisations syndicales pour répercuter la demande de moyens supplémentaires, le ministre y répondre favorablement... et donc changer de direction pour la DGFIP. Dans ce cas, cela prouverait que le dialogue social fonctionne.

Montreuil 23/02/ 2016

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

REPONSES DU DIRECTEUR GENERAL

Il ne peut rien face aux orientations gouvernementales, mais il fait remonter au ministre... !

Il assume ses responsabilités et dit ce qu'il croit bon pour la DGFIP, mais ce que qu'il dit au ministre lui appartient et il serait inconvenable pour lui de se répandre partout. C'est sa conception d'une relation convenable avec les autorités. Il répercute par contre toutes les analyses des organisations syndicales auprès du ministre.

♦ **ZUS** : c'est un sujet interministériel, si ce dossier était réglé, cela nous permettrait de nous consacrer à autre chose à la DGFIP. La règle de la prescription quadriennale n'appartient pas à la DGFIP, qui n'est pas une république autonome... !

♦ **Prime d'intéressement collectif** : les crédits n'ont pas été captés par la direction générale. Le ministre a expliqué qu'il ferait à la fois ce qui était prévu au niveau fonction publique et répondrait aux demandes des OS pour donner une prime uniforme à la DGFIP.

Elle sera déconnectée des résultats... C'est une situation équilibrée, le montant de la prime uniforme pour 2016 sera bientôt annoncé par le ministre.

♦ **Avenir des missions** : le directeur général assume le fait que les fiches transmises soient incomplètes, mais apprécie que la transparence soit actée par les OS et que les choses soient mises sur la table de manière à en discuter.

♦ **PPE et PA** : il fait part de son incompréhension face aux réactions des OS. Il n'y a pas de desseins mystérieux de la part de la direction générale en terme de transfert de mission de la CAF à la DGFIP. C'est juste une réponse à l'afflux prévisible, généré par la suppression de la PPE. Il fallait fournir des moyens aux agents pour que le public puisse se connecter au site de la CAF. En quelque sorte le message était « Puisque vous vous êtes déplacés, on vous rend service ... » C'est sa conception du service public. Il fallait anticiper pour éviter que les agents soient agressés en répondant au public d'aller à la CAF.

♦ **Service civique** : personne n'a jamais prétendu que c'était une réponse à la situation de l'emploi : son origine et ses desseins sont connus (cf annonces François Hollande) !

♦ **Retenue à la source (RAS)** : un groupe de travail informatif est prévu et notre réponse est de faire que cela marche. Cette responsabilité a été confiée à la DGFIP, il faut faire le meilleur sous tous ses aspects. C'est pourquoi la fiabilisation des identifiants est nécessaire (opération

déjà réalisée pour la DPR). C'est pour la bonne cause, car cela améliorera nos référentiels, surtout lorsque l'on y appuie des travaux importants comme la RAS...

♦ **PPCR** : « nous ne savons pas où nous allons sur certains travaux techniques, mais nous savons où nous en sommes ! (sic)...les entretiens sont menés selon les modalités habituelles car c'est la marque que l'on sait où on en est ...après il y a aura des discussions. Pour 2016 c'est calé !...

Pour la CGT, c'est compréhensible qui pourra, mais remarquons que le DG ne confirme pas aujourd'hui la disponibilité d'éventuels mois pour les B.

♦ **Contrôle fiscal** : il s'agit d'une réflexion d'ensemble, il faut voir s'il faut tout revisiter.

♦ **Hors métropole** : cela fait partie des autres sujets qui ne sont pas dans les fiches. Faut-il changer les règles d'affectation ? Le directeur général y est favorable ; ces règles existaient avant la fusion, il faut prendre la question positivement et il ne s'interdit pas de modifier des décisions de gestion prises depuis la fusion !

♦ **Dématérialisation** : Le DG ne considère pas que la dématérialisation résolve tout : la gestion des opérations génère effectivement un travail, mais parler au nom des usagers nous rassemble : que souhaitent-ils ? La plupart veulent pouvoir faire leurs formalités à distance sans avoir à se déplacer, mais tous ne peuvent y accéder. Par exemple pour la Télédéclaration obligatoire, on ne va pas demander si les contribuables ont une connexion internet !

♦ **Télétravail** : le dialogue social a débouché sur sa mise de côté à la DGFIP à la demande des OS en attendant les textes fonction publique. Le décret vient de paraître, le directeur général se demande comment s'en emparer avec les organisations syndicales.

Plus globalement le directeur général a expliqué que l'on concentre les missions à la DGFIP pour maintenir un haut niveau d'expertise, au plan supra départemental : si on continue à se fier à la DGFIP, en lui confiant par exemple la RAS, la politique immobilière de l'Etat (PIE), ou la révision foncière... c'est parce qu'elle a cette réputation justifiée de compétence. C'est un hommage à son expertise dans la défense des intérêts de l'Etat et c'est conforter cette maison dans la durée. Cela va à l'encontre du pronostic de certaines organisations syndicales, annonçant la fin de la maison DGFIP, qu'il entend depuis trente ans !

En réponse aux propos du directeur général la CGT, a considéré que l'ordre du jour était épuisé à l'issue de ces tours de table, car la logique systématique de concentration n'est pas celle de la CGT. Les propositions mises sur la table ne peuvent recueillir son assentiment, une fois qu'elles sont déclinées, cela ne permet pas d'aller plus loin dans la discussion car les désaccords sont irrémédiables.

Donc, pourquoi revenir sur l'esprit général des fiches ?

La CGT les a étudiées, il y a effectivement de la transparence : dématérialisation, concentration, régionalisation, spécialisation, profilage... La CGT a compris vos orientations : donc il est inutile de répéter sur chacune des missions : vos axes de travail ne répondent pas à nos attentes.

De fait, il n'y a plus de liaisons, les collègues ont un vécu depuis 15 ans, les décisions ministérielles envoient la DGFIP dans le mur... ! La CGT n'est pas contre l'expertise dans son principe, mais à condition de ne pas rompre les chaînes de travail.

Pour les centres de contacts, la direction générale est obligée de recruter sur place parce que le mode de travail fait fuir les agents en postes, alors on les prend à l'extérieur !

Pour les CAF et la fiabilisation des identifiants RAS, c'est un couche supplémentaire alors que tous les ans la DGFIP perd des emplois !... mais l'intendance suivra et les services assureront, ce ne peut pas être une méthode pour gérer notre administration. Cela rappelle CHORUS ou l'ONP, dans lesquels il fallait absolument se lancer, peu importent les conséquences.

En regroupant les services, les usagers n'auront plus l'accueil physique, c'est un affaiblissement de la présence de l'Etat dans la république et du rôle de la DGFIP dans l'appareil d'Etat.

Ces logiques s'affrontent, les ministres et le Directeur général doivent écouter la CGT, y compris lorsqu'elle dit que les sites ne peuvent être fermés !

Dans ces conditions, la CGT n'a pas d'autre solution que de retourner auprès des collègues en expliquant que la Direction Générale ne l'entend pas !

En point d'ordre, la CGT a demandé l'appel de toutes les listes complémentaires aux concours et un document de prospective sur les prochaines restructurations.

Pour clôturer ses interventions, la CGT a demandé l'annexion de son document d'orientation sur les parties missions et repères revendicatifs au PV du CTR et n'est pas rentrée dans les discussions sur les fiches, en cohérence avec ses propres orientations : rien dans les propositions faites n'est acceptable pour la CGT. Dans ce contexte, la CGT ne s'interdit rien et décidera quels sont les sujets sur lesquels elle viendra discuter ou pas. De plus, la CGT a rappelé que la principale solution pour donner un avenir aux missions de la DGFIP était bien aujourd'hui d'augmenter ses moyens matériels et de recruter les emplois nécessaires. A l'inverse le directeur général a demandé aux organisations syndicales de dépasser cette question.... Autant dire que la CGT n'est pas sur la même longueur d'onde !

Avenir des missions selon le DG :

Au grés des différentes interventions des OS, le directeur général a précisé sa vision ou apporté d'autres informations sur nos missions.

Gestion public Etat

Sur l'avenir des services de la gestion publique de l'Etat, il faut tirer les conséquences de l'esprit et de la lettre de la réforme territoriale : on régionalise des services qui l'étaient déjà. La proximité pour l'Etat est un besoin exprimé par plusieurs ministères au travers de la colocalisation des services qui participe d'un équilibre sur le territoire. Cette recherche est aussi animée par le souci de clarifier et alléger les tâches des

services : tâches régionales et départementales, tâches répétitives d'encaisser des chèques de produits divers à adresser aux centres d'encaissement...

Contrôle de la redevance

Les recoupements informatiques sont bien plus productifs que les visites sur le terrain !

Le renforcement du pôle de Toulouse remplacera les soutiens des départements dans les PCE : dans beaucoup de départements, il n'y a plus personne pour faire le contrôle, donc on s'organise dans les segments les plus efficaces, avec une présence raisonnée sur le terrain pour du contrôle dissuasif.

RAS (Retenue À la Source)

La retenue à la source n'a jamais été présentée comme un moyen d'alléger le nombre d'emplois car la déclaration 2042 sera maintenue. Il y aura un pic de charge pendant un certain temps, puis cela rentrera dans l'ordre.

BACK OFFICE SPL (Secteur Public Local)

les cellules dans les directions ont en commun de s'exercer de manière conventionnelle entre les comptables et la direction sur la base du GBCP.

Cette nouvelle organisation permet d'expérimenter un modèle un peu plus pérenne que ces cellules et pas seulement adossé à la direction.

Il s'agit d'imaginer d'autres modes d'organisation avec de la sous-traitance pour la gestion quotidienne des comptables, tout en conservant des missions de proximité pour les élus locaux.

CHD et contrôle en partenariat : Les contraintes financières sont partagées dans la DGFIP et dans les collectivités locales : c'est une démarche de mutualisation des moyens qui a du sens.

Pour le directeur général, on doit s'assurer que le CHD est effectif : contrôle, mais hiérarchisé ! Cette formule moderne respecte la responsabilité du comptable et la qualité du service rendu. Il y aura des audits préalables au passage au contrôle en partenariat

Contrôle Fiscal

Pas question de remettre en cause l'organisation du CF avec ses trois dimensions (départementale, régionale et nationale) et ses trois objectifs (dissuasif, répressif, budgétaire), mais trois questions demeurent :

Comment améliorer la programmation ?

Situation connue : des BDV attendent des dossiers dans certaines directions et 33% d'affaires sont à faible rendement (AFR). C'est une alternative au CFE dans les brigades en fonction des enjeux et des risques.

Soutien nécessaire partout sur tout le territoire ? On peut progresser par des réponses en DIRCOFI, par des applications informatiques perfectibles en respectant les principes : égalité devant l'impôt et intérêt du vérificateur.

La société attend un CF rénové, on a tourné autour pendant des années. Il est temps de passer à d'autres modalités et de s'adapter aux évolutions extérieures. Nous aurons une évolution sur la fiscalité des particuliers, grâce aux recoupements automatiques et le data mining, qui génère déjà des topages pour la TVA. Cela impliquera l'intervention du législateur sur les procédures.

Pour les professionnels du CF, les outils ne sont pas adaptés et le législateur nous donne de nouveaux moyens.

Sur la recherche, il existe aussi de nouveaux outils et c'est parce que la fraude n'a pas de frontière que les BCR sont rattachées aux DIRCOFI.

CSRH (Centre Service Ressources Humaines)

Le DG partage le fait que certains services des ressources humaines territoriaux ont du mal à répondre : c'est une façon de résoudre ce problème pour certains actes de gestion. Loin d'affaiblir la relation de proximité cela permet de se dégager des tâches pour être disponible. Pas avant 2019, pour des raisons tenant à l'immobilier. Nécessaire pour tirer tous les profits de SIRHIUS et garder la technique pour les agents des RH : mettre en avant la plus value de leur savoir-faire.

POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ETAT

Néanmoins, la création de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) nécessitait un vote des organisations syndicales.

Selon le directeur général, la création de la DIE s'inscrit dans un mouvement clair : il est fait confiance à la DGFIP pour porter le renouveau de la PIE, à l'instar du positionnement de la DLF.

La DGFIP aura la présidence des instances, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le décret est un projet qui va passer à Matignon, il peut donc être modifié, mais il fallait présenter les éléments, même si ils ne sont pas totalement stabilisés.

France Domaine n'est pas un SCN. Par la création de la DIE on transforme un service de la direction générale en direction de plein exercice.

Le GT est annoncé pour le 12 avril sur le Domaine. Il aura à son ordre du jour la création de la DIE, mais aussi les autres aspects des missions des domaines.

► VOTE

Pour : CFDT,

Abstentions : FO, SOLIDAIRES et CGT

Pour la CGT, il est positif que les domaines restent à l'intérieur de la DGFIP ; compte tenu des menaces affirmées d'externalisation, mais la nouvelle organisation est aujourd'hui bien trop floue pour comprendre son impact complet.

IL FAUT DES MOYENS POUR LES SERVICES PUBLICS ARRÊT IMMEDIAT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS À LA DGFIP !